



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 11780

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le problème du remplacement de médecins installés en zones rurales, notamment lors d'une période de prise de congés. En effet, les médecins installés dans ces zones rencontreraient de plus en plus de problèmes afin de trouver des remplaçants pour les jours de repos compensateurs après des gardes, mais également en période de congés annuels. Afin d'améliorer sensiblement cette situation, ces professionnels de santé souhaiteraient vivement que des étudiants en médecine puissent être autorisés dès leur deuxième année d'études générales à effectuer des remplacements auprès de médecins. Par ailleurs les professionnels de santé souhaitent connaître les modalités de remplacement par un médecin à la retraite, ainsi que les évolutions à ce système que le gouvernement entend prendre. Il lui demande donc de lui indiquer ses intentions sur ces sujets.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11780

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 972